

## Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 24 avril 2015

**Service instructeur** Service du Développement Economique **N°** CP-2015-4-2-5

Service consulté

## CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ALSACE SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2015

Résumé: Dans le cadre du soutien départemental à l'économie alsacienne, il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de 5 000 € à la Chambre d'Agriculture de Région Alsace pour sa participation au Salon International de l'Agriculture 2015.

La demande de soutien financier a été déposée au courant du mois de janvier. Il n'a donc pas été possible de l'instruire et de la présenter à une précédente séance. C'est pourquoi, à titre exceptionnel, ce dossier est soumis à votre approbation après la date de la manifestation.

Le décret du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt du 26 juin 2013 a créé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 la Chambre d'Agriculture de Région Alsace (CARA) qui se substitue aux Chambres Départementales d'Agriculture du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et à la Chambre Régionale d'Agriculture d'Alsace. Le Président de cette nouvelle entité est M. Jean-Paul BASTIAN.

La CARA a déposé une demande de soutien financier pour la participation à l'édition 2015 du Salon International de l'Agriculture au courant du mois de janvier 2015. Il n'a donc pas été possible de l'instruire et de la présenter à une précédente séance. C'est pourquoi, à titre exceptionnel, ce dossier est soumis à votre approbation après la date de la manifestation.

Ce salon, s'est tenu du 21 février au 1er mars 2015, Porte de Versailles à PARIS. Il est pour la CARA l'occasion de présenter un large éventail du patrimoine culturel, historique et naturel de l'Alsace. Il constitue, au-delà de la seule mise en valeur de l'agriculture, une vitrine touristique pour la région.

Comme chaque année, des animations culinaires et de promotion des produits régionaux, sous signe officiel de qualité, ont été organisées.

Elles visent à développer la notoriété des produits et à attirer un maximum de visiteurs vers les exposants et les stands touristiques alsaciens. En 2014, 703 407 visiteurs ont arpenté les allées du parc de la Porte de Versailles.

Le budget prévisionnel de cette manifestation 2015 se présente comme suit :

## <u>Dépenses :</u>

Réservations stands		122 667,00 €
Infrastructures – stands		62 000,00 €
Logistique		5 500,00 €
Animation produits du terroir et Savoir-Faire		18 052,00 €
Organisation (animation et permanence)		58 000,00 €
	TOTAL	266 219 00 €

## Recettes:

Exposants		154 386,00 €
Département du Bas-Rhin		6 271,00 €
Département du Haut-Rhin		6 271,00 €
Conseil Régional d'Alsace		37 556,00 €
Chambre d'Agriculture Région Alsace		55 921,00 €
Remise location stand		5 814,00 €
	TOTAL	266 219,00 €

La CARA sollicite le soutien du Département du Haut-Rhin à hauteur de 6 271 €.

Depuis 2000, le Département soutient annuellement la CARA pour ce salon à hauteur de 10 000 €. A partir de 2010, l'aide départementale a été fixée à 7 500 €.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation pour la promotion de l'agriculture alsacienne, il est proposé d'allouer une aide de 5 000 € au titre de 2015.

Par contre, pour 2016, étant donné le contexte financier contraint auquel le Département est confronté, il est proposé de ne pas renouveler notre soutien à cette manifestation. La CARA en sera informée par courrier dès cette année.

Le Département a, par ailleurs, signé une convention pluriannuelle 2014/2016 avec la CARA qui prévoit des subventions de fonctionnement pendant trois ans pour la mise en œuvre de différentes actions. Pour 2014 et 2015, ces subventions s'élèvent à 460 000 € par an.

En conclusion, je vous propose:

- d'allouer une subvention de fonctionnement de 5 000 € à la Chambre d'Agriculture de Région Alsace pour sa participation au Salon International de l'Agriculture 2015,
- de prélever les crédits correspondants sur le Programme F724, chapitre 65, fonction 90, nature 65738 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Eric STRAUMANN